MISE EN LIGNE LE 06-07-2023

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

« CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROYAN »

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
« EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE »

SEANCE DU LUNDI 6 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 du mois de mars, à 14h00, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Président de la Commission Permanente du C.C.A.S. de Royan.

OBJET :

N° 23-032
« SECOURS ASSURANCE »

Date des convocations :
6 février 2023

Membres présents :5
Membres en exercice : 8
Nombre de votants : 6
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

✓*Présents(es) :*

Mesdames BENOIT, CHATEAU, ISENDICK-MALTERRE.
Messieurs GUIARD, MOALLIC.

✓*Absents(es) :*
Madame BAUDE
Monsieur DUCHE.

✓*Représentés(es) :*
Monsieur THULEAU donne pouvoir à Mr MOALLIC

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

LA COMMISSION PERMANENTE
DECIDE

D'accorder un secours financier, à 1 personne, pour le règlement de son assurance habitation, pour un montant de 210,25 €.

La somme sera versée directement à-- MATMUT – 16 boulevard de Lattre de Tassigny – 17200 ROYAN.

Fait à ROYAN, le 7 mars 2023

Pour le Conseil d'Administration
Le Président du CCAS
Maire de Royan

Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales, le 10/03/2023
Certifié conforme
Centre Communal d'Action sociale de Royan,
le 10/03/2023
Par délégation du Président,
La Directrice du CCAS
Frédérique SALLES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE BP 20154 ROYAN 17200

Accusé de réception en préfecture
017-261700116-20230307-DEL-23-032-DE
Date de télétransmission : 10/03/2023
Date de réception préfecture : 10/03/2023